

ADRESSÉ : Aux membres des équipes de recherche

AVIS IMPORTANT : Interruption du service de ventilation des hottes chimiques

Dans le but d'assurer la sécurité du personnel, certaines consignes doivent être suivies lors de l'arrêt des systèmes de ventilation :

- Arrêter toute expérience
- Libérer la hotte de tout contenant de produit chimique
- Fermer hermétiquement tout contenant de produit chimique sur les comptoirs et dans les armoires
- Vérifier la fermeture étanche de toutes les valves de distribution de gaz (air, vide, azote, réseaux locaux, cylindres locaux)

***REMARQUE :** Malgré l'arrêt de ventilation, un débit d'air d'évacuation par les hottes pourrait être observé. Ce débit d'air superficiel proviendrait d'un «effet cheminée» ou du fonctionnement d'un ventilateur secondaire. Ce débit d'air ne respecte aucunement les vitesses sécuritaires pour la mise en service d'une hotte chimique et c'est donc pour cette raison qu'il est interdit de les utiliser durant un arrêt de ventilation.*

Date d'émission : 31 août 2011
Date de révision : 8 février 2024